

LE DÉFI DU LION

**3 JOURS
DE RÉGATE
EN SOLO
OU DOUBLE**

**DANS LA BAIE
D'AIGUES
MORTES**



SOCIETE NAUTIQUE GRAU DU ROI PORT CAMARGUE
Quai d'Escale – 30240 LE GRAU DU ROI - 04 66 53 29 47

Infos & Inscriptions sur : www.sngrpc.com

Le défi du Lion

TROPHEE AIME VALETTE

Du 09 au 11 Novembre 2019
Régate en SOLO ou DOUBLE
organisée par la SNGRPC

ORGANISATION

LE DEFI DU LION est une régates organisée par la Société Nautique du Grau du Roi Port Camargue dont l'objectif est de faire courir des bateaux menés en Solo et Double.

Pour départager les concurrents, de nombreuses courses seront alors organisées: du parcours banane au grand côtier de 50MN, il va falloir être polyvalent pour remporter le défi !

Au-delà de l'aspect sportif, c'est surtout une régates qui se veut conviviale, ouverte à tous, des plus aux moins aguerris.

A travers l'organisation des soirées à terre, la Société Nautique met en place un cadre favorisant rencontres, échanges et partages entre les coureurs. Cet évènement est sous l'égide de la Fédération Française de Voile.

1. REGLES

Les régates seront régies par :

1.1 Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2017-2020

1.2 Les règles de course de la Classe OSIRIS

1.3 Sécurité et équipement : Tous les bateaux inscrits, qu'ils soient ou non en course, devront impérativement avoir à leur bord, la totalité des matériels exigés pour une navigation jusqu'à 6 milles d'un abri plus VHF fixe ou portable.

1.4 Navigation nocturne : entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil, les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B du RIPAM (COLREG).

2 PUBLICITE

En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la FFVoile, les bateaux peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice.

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 Les régates sont ouvertes à tous les bateaux d'une longueur minimum de 6,01 m, de catégorie de conception A, B, C norme CE ou, pour les bateaux de conception antérieure à cette norme, homologables au minimum en 5e catégorie de navigation.

3.2 Les bateaux admissibles peuvent s'inscrire en ligne sur www.sngrpc.com ou en contactant secrétariat de la SNGRPC 3 jours avant la date de la régates. L'inscription définitive se fait par signature du formulaire lors de la confirmation de l'inscription. Le règlement s'effectue lors de cette signature.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) résidant en France doivent présenter au moment de leur inscription :

- les licences FF Voile valides pour la pratique de la voile en compétition et accompagnées d'une autorisation parentale pour les mineurs
- l'autorisation de port de publicité si nécessaire

- le certificat de jauge OSIRIS valide, sans quoi le bateau ne sera pas classé.
3.4 Les concurrents étrangers non licenciés FF Voile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 1,5 million d'Euros.

4 DROITS A PAYER

Inscription : 90€ par bateau, réduction à 75€ si inscription avec règlement complet avant le 6 novembre.

Les droits comprennent le stationnement des bateaux la participation aux régates et les petits déjeuners, apéritifs et le plat chaud revigorant à l'arrivée du grand côtier.

Repas du samedi soir : 20€ par personne, réduction à 15 € si inscription avec règlement complet avant le 6 Novembre

5 PROGRAMME PREVISIONNEL

A PARTIR DU SAMEDI 2 NOVEMBRE

Accueil des concurrents. Prévenir le club à l'avance pour réservation de place.

SAMEDI 9 NOVEMBRE

8h30 : Petit déjeuner offert.

9h30 : Briefing, émargement

11h : mise à disposition.

Parcours côtiers ou parcours construits.

19h30 : Résultats, apéritif de bienvenue suivi du repas.

DIMANCHE 10 NOVEMBRE

8h30 : Briefing, émargement, petit déjeuner offert.

10h00 : Mise à disposition

Parcours « le grand côtier » 50 MN environ. Trophée Aimé Valette

Un plat chaud sera offert au fur et à mesure des arrivées.

LUNDI 11 NOVEMBRE

8h30 : Briefing, émargement, petit déjeuner offert.

10h00 : Mise à disposition

Petits parcours côtiers ou/et parcours construits.

17h00 : Proclamation des résultats.

Nb : l'ordre des courses pourra être revu selon les conditions météorologiques rencontrées.

Possibilité de laisser le bateau au port jusqu'au 17 Novembre, prévenir le club à l'avance pour réservation de la place.

6. JAUGE ET CONTROLE

Des contrôles de jauge et d'équipement de sécurité peuvent être organisés à tout moment pendant l'épreuve.

7 INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront disponibles à la confirmation des inscriptions.

Possibilité de les recevoir par e-mail.

8 PARCOURS

Selon les conditions météorologiques, un maximum de courses seront organisées, mêlant parcours construits et côtiers, ainsi qu'une « grande course » de 50MN dotée du trophée spécifique Aimé Valette.

9 SYSTEME DE PENALITE

Une infraction aux règles autres que celles du chapitre 2 et aux règles 28 et 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de **5%** du nombre des inscrits à la disqualification.

10 CLASSEMENT

10.1 Pour chaque course le classement sera réalisé selon le système de points à minima. Le classement final sera obtenu en additionnant les points obtenus à chaque course, le premier étant celui qui a obtenu le moins de points.

10.2 Pour le calcul du temps compensé il sera appliqué le système de calcul temps sur temps pour les parcours construits et temps sur distance pour les parcours côtiers avec CVL.

10.3 Validation de l'épreuve et courses retirées

- Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est de 1
- Quand moins de 4 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses.

- Quand 4 à 6 courses ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score.

- Quand 7 courses ou plus ont été validées, le score d'un bateau dans la série sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses 2 plus mauvais scores.

10.4 Chaque course, parcours construits ou petits parcours côtiers (parcours 3 à 8) est affectée d'un coefficient 1.

Le grand parcours côtier (parcours 9 à 17) comptera pour 2 courses

11 LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU

Les quillards ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régata sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

12 PRIX

Des prix pourront être distribués par l'organisation.

13 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques.

L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

14 ASSURANCE

Chaque bateau participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1.500.000 €, ou son équivalent, pour l'épreuve.